

Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 15/2021

Budget 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Mesdames Zoé Frédérique Oulevey - Présidente et Michèle Rufenacht - rapportrice, ainsi que de Messieurs Olivier Fallet, Björn Ignell, Pascal Capon et Arthur Domenig - suppléant, s'est réunie les 15 et 22 novembre au foyer de la Salle polyvalente ainsi que les 29 novembre et 6 décembre à la Salle de Municipalité, en présence de Monsieur Frédéric Rohrbach, Syndic, et Madame Anne-Marie Christen (le 22 novembre), boursière, pour statuer sur le préavis municipal No 15/2021 – Budget 2022.

L'analyse de ce préavis et les informations complémentaires apportées par Monsieur Frédéric Rohrbach amènent la Commission de Gestion et Finances aux commentaires suivants :

Point 1 Administration générale

101.3003 Frais conseil communal
102.3001.001 Traitement autorités

Le Conseil Communal validé cette augmentation de charge lors de sa séance de septembre.

110 Administration
110.3010.001 – Traitement des employés communaux

Pour rappel, auparavant l'équivalent temps plein des employés communaux était de 150 % ; actuellement il n'est plus que de 130 %, déduction faite des heures pour le compte de la gestion du chauffage à distance. L'augmentation proposée du nombre d'employés communaux permet de compenser l'augmentation de taille du village depuis le dernier ajustement. Plus d'habitants, cela signifie plus de poubelles à ramasser, plus de chemins à entretenir, plus de grilles à nettoyer... Si la mécanisation permet de compenser en partie l'augmentation de la charge, il arrive un moment où il faut remettre l'effectif en adéquation avec la quantité de travail.

Cette augmentation d'effectif permettra d'éviter de nombreuses heures supplémentaires et d'avoir recours à des auxiliaires.

130 Service honoraires et prestations

130.3186 – Primes assurances

La Municipalité a décidé de souscrire à une assurance juridique, ce qui est une démarche prudente.

160 Tourisme

160.3520.004 - Participation développement du tourisme nature 17-22

La Commune a quelques beaux atouts à faire valoir, avec le Moulin et la zone de la St-George. Ce montant participera à les faire connaître et financera notamment l'étude sismique de la St-George.

Point 2 Finances

210.4001 – impôts sur le revenu et la fortune

Nous nous réjouissons de constater la bonne santé générale des contribuables de la Commune et nous espérons qu'il en ira de même en 2022 en dépit des aléas sanitaires mondiaux. La Municipalité devra garder un œil sur ce compte en 2022 et ajuster les dépenses en fonction de son évolution si les conditions devaient se péjorer.

210.3301 – défalcation/ amort débiteurs

La différence entre les comptes 2020 et les budgets 2021 et 2022, soit environ CHF 40'000 de moins aux charges, s'explique par la suppression du solde d'impôts incertains en 2020. La Municipalité poursuit néanmoins ses efforts pour recouvrer les montants en question. Au niveau des impôts conjoncturels, on peut constater avec satisfaction que le marché immobilier reste dynamique et sain dans notre commune.

Point 3 Domaines et Bâtiments

355.4270.001 - Poste loyer

Le loyer de la poste a été baissé de CHF 300.-/mois pour contribuer au maintien du bureau dans notre commune : CHF 150.- à la charge de la commune et CHF 150.- provenant de la mise en place du point I.

Point 4 Travaux

430.3142.001 Entretien des routes

430.3142.002 Réfections et goudronnages divers

430.3145.005 Entretien réseau d'éclairage

Beaucoup de travaux urgents sont nécessaires en ce début de législature, que ce soit pour l'arrêt de bus de la Côte Malherbe, la réfection de quelques chemins et murs. Ces travaux sont nécessaires pour maintenir la valeur de notre patrimoine.

Point 5 Instruction publique et cultes

510.3522.002 Participation à l'AISE (enseignement primaire)

520.3522.002 Participation à l'AISE (enseignement secondaire)

Le changement du mode de facturation/comptabilité de l'AISE rend difficile les comparaisons. Toutefois ces montants sont principalement imposés par le canton.

Point 6 Police

Comme chaque année, ces montants sont hors de notre contrôle et sont imposés par le Canton.

650 Défense contre Incendie.

650.3520.001 Participation au SDIS

La Commune n'a aucun pouvoir sur ce poste. La nouvelle augmentation est liée à la professionnalisation des services et investissements y relatifs.

Point 7 Sécurité sociale

710 Prévoyance communale

720 Prévoyance cantonale

Là aussi, la Commune n'a pas de marge de manœuvre. Le respect du cadre légal de ces contraintes nous oblige à ces chiffres.

Point 8 Services Industriels

84 Service de la chaleur force (chauffage à distance)

On notera la sortie du CAD de la comptabilité communale, conformément à la décision du dernier Conseil Communal de la dernière législature.

Conclusions

Le budget a été étudié de manière approfondie. La Commission de Gestion et Finances remercie M. Frédéric Rohrbach, Syndic et Mme Anne-Marie Christen, boursière pour leurs explications et pour leurs réponses aux nombreuses questions soulevées.

La Commission de Gestion et Finances relève que le budget présente un excédent négatif de CHF 40'738.-, en ligne avec les budgets des années précédentes, ce qui est favorable dans les conditions d'incertitudes économiques prévalantes.

De surcroit, le budget permet de réaliser nombres de rénovations qui ont été laissées de côté lors des exercices précédents, faute de fonds.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 15/2021 – Budget 2022, soit

- D'accepter le budget 2022, tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente



Zoé Frédérique Oulevey

Un membre



Olivier Fallet

Un membre



Pascal Capon

Un membre



Björn Ignell

La rapportrice



Michèle Rufenacht

Suppléant



Arthur Domenig